



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 134 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la section I de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée faisait siennes les conclusions et recommandations présentées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/63/465), il doit être rendu compte chaque année à l'Assemblée de l'avancement de tous les projets de construction en cours.

On trouvera dans le présent rapport des renseignements actualisés concernant l'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ainsi que de rénovation de la Maison de l'Afrique. Les dernières estimations concernant le coût de ces travaux sont indiquées en annexe.

* A/66/150.



I. Introduction

1. La section II du présent rapport rend compte de l'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) depuis la publication du précédent rapport sur la question (A/65/351); la section III renferme des informations actualisées sur la rénovation de la Maison de l'Afrique.

2. L'Assemblée générale, dans sa résolution 56/270, avait approuvé la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux au siège de la CEA, à Addis-Abeba. Par la suite, dans sa résolution 60/248, elle a approuvé l'élargissement du projet à la construction de deux étages supplémentaires. Dans sa résolution 62/238, elle a pris acte du rapport du Secrétaire général (A/62/487) et fait siennes les recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/62/7/Add.11) tendant à porter le coût estimatif total révisé de ces travaux à 14 333 100 dollars.

3. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'évaluer rapidement l'état des installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique, en particulier la Maison de l'Afrique et la salle de conférence 1, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport annuel.

II. Avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux

A. Avancement des travaux

4. Le marché relatif aux travaux de construction a été conclu le 1^{er} avril 2010 et le chantier s'est ouvert le 1^{er} mai suivant, après quatre semaines de préparation. Il était prévu que les travaux s'achèveraient le 28 février 2012, mais comme il a fallu importer du ciment en raison de la pénurie de ce matériau sur le marché local, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son précédent rapport sur la question (A/65/351), le délai a dû être prolongé de six mois. C'est donc à la fin août 2012 que les travaux à proprement parler seront achevés, et il faudra compter six mois de plus pour l'aménagement des locaux par les organismes qui les occuperont.

5. L'importation de ciment étant soumise à réglementation, il a fallu mener avec les autorités du pays hôte des discussions en vue de remédier rapidement à la pénurie. Comme indiqué dans le rapport du CCQAB (A/65/518), la CEA a continué de travailler en étroite liaison avec ces autorités afin que soit accordée au maître d'œuvre l'autorisation spéciale d'importer la quantité de ciment voulue. Les formalités y relatives ont pris cinq mois, et le matériau a été livré au constructeur le 3 décembre 2010, un mois après qu'il l'ait commandé. Il est à noter que la coopération des autorités nationales a facilité cette importation.

6. Les incidences de la pénurie de ciment ont également fait l'objet de discussions, en avril 2011, entre les représentants du Bureau des services centraux d'appui du Siège, des fonctionnaires de la CEA, ainsi que le maître d'œuvre et le bureau d'architecture et d'études techniques retenu au plan local. Lors de cette réunion, il a été convenu de repousser de six mois la date limite du projet, en raison de cette pénurie.

7. Cette étroite collaboration entre la CEA et les autorités du pays hôte a eu des incidences favorables sur l'état d'avancement du projet à compter de la première livraison de ciment. C'est ainsi qu'à la fin juin 2011, 30 % des travaux de construction avaient été achevés. Depuis avril 2011, le maître d'œuvre exécute un programme de travail accéléré qui donne des bons résultats.

8. La CEA continue de collaborer avec les responsables du Ministère éthiopien des affaires étrangères et les autorités locales pour assurer de manière continue l'approvisionnement en ciment nécessaire à l'achèvement des éléments structurels du bâtiment. C'est ainsi que le Ministère a récemment accordé l'autorisation d'importer de nouvelles quantités de ciment, à livrer en octobre 2011. L'aide obtenue pour ces importations et l'appui accordé à la mise en place d'un système d'évacuation des eaux pluviales, entre autres, illustrent la qualité de la collaboration entre la CEA et le Gouvernement éthiopien, et plus particulièrement le Ministère des affaires étrangères et la municipalité d'Addis-Abeba.

9. Les travaux de construction sont entrés dans une phase cruciale, qui exige l'importation de nombreux matériaux de finition, de matériels et d'appareils. La CEA compte entamer sous peu les formalités d'importation y relatives. L'appui soutenu du Ministère éthiopien des affaires étrangères est indispensable pour obtenir les autorisations requises.

10. La CEA entend utiliser des appareils d'éclairage à faible consommation d'énergie pour l'ensemble du projet. Au début de 2011, une équipe composée de quatre fonctionnaires de la Commission a visité les installations à usage de bureaux récemment achevées à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) afin de se familiariser avec la technologie utilisée et les enseignements tirés de l'expérience. La CEA, se fondant sur les constatations de cette équipe concernant les luminaires et l'alimentation en eau, a proposé des solutions écoénergétiques qui devraient permettre d'abaisser sensiblement les frais de fonctionnement.

B. Dispositions de l'accord de siège concernant la franchise de droits

11. La CEA continue d'être dispensée du paiement de la TVA normalement prélevée sur les achats locaux de biens et services liés au projet, grâce au système de bons qui a été mis en place.

C. Travaux d'aménagement du chantier conformément à l'accord de siège

12. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales, qui traversait l'enceinte de la CEA du nord au sud, était le dernier obstacle à la construction du bâtiment. Après une évaluation du problème, sur place, par des hauts fonctionnaires de la municipalité d'Addis-Abeba, cette dernière a procédé, en septembre 2010, au détournement des canalisations. Ceci est avantageux non seulement pour la CEA, mais aussi pour ceux qui, dans le voisinage, pâtissaient du mauvais écoulement des eaux pluviales.

D. Opérations d'approvisionnement

13. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son précédent rapport (A/65/351), le contrat de réalisation des travaux prévoit la construction d'un étage supplémentaire au cas où des fonds seraient dégagés à cet effet. Le Département de l'appui aux missions a confirmé le financement des travaux y relatifs, de sorte qu'un avenant au contrat a pu être signé le 23 décembre 2010.

14. L'acquisition et l'installation de trois ascenseurs, qui devaient être financées au moyen d'autres ressources afin de ne pas dépasser le budget du projet, font l'objet d'un marché conclu séparément par la CEA le 11 mars 2011. Les ascenseurs sont en cours de fabrication et ils devraient être livrés dans les six mois suivant la signature du contrat.

15. Un appel d'offres a été lancé en septembre 2010 afin de retenir les services d'une société qui serait chargée de prêter des services consultatifs techniques indépendants et d'établir l'avant-métré; le marché a été adjugé à un cabinet d'études local. Des précisions sur ces services consultatifs sont données au paragraphe 18 ci-dessous.

16. Parmi les projets annexes, pour lesquels des fonds ont été prévus, mais qui ne font pas partie de la conception initiale du bâtiment, figurent les travaux d'aménagement du chantier, le matériel d'informatique et de téléphonie, l'aménagement d'espaces verts et de parcs de stationnement, la construction de voies d'accès intérieures ainsi que la mise en place de groupes électrogènes et de bâtis y relatifs. Les études techniques concernant l'équipement informatique et téléphonique ont été menées à bien par des informaticiens de la CEA. Un appel d'offres pour la conception des autres projets a été lancé en décembre 2010. Un contrat a été conclu le 20 avril 2011 avec l'expert-conseil retenu, et les travaux de conception ont été entamés. Les travaux de conception et de réalisation des projets auxiliaires devraient être pour l'essentiel achevés dans les délais prévus pour l'occupation du bâtiment, tels qu'ils ont été revus.

E. Étude de gestion du projet

17. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans ses précédents rapports, le Secrétaire exécutif de la Commission, ou la personne qu'il aura désignée à cet effet, supervise le projet et assure la liaison avec le Gouvernement éthiopien. Le Directeur de la Division de l'administration de la CEA lui prête assistance pour tout ce qui concerne la gestion d'ensemble du projet, y compris ses aspects administratifs et financiers. Depuis la publication du dernier rapport, la composition du Comité consultatif pour le complexe de la CEA – lequel formule des avis concernant le projet et décide de la répartition des nouveaux locaux à usage de bureaux – a été élargie de manière à ce que soient représentés tous les grands organismes des Nations Unies basés à Addis-Abeba. Un comité technique des matériaux a été institué, qui est chargé d'évaluer et d'approuver les soumissions relatives au projet.

18. Le conseiller technique et l'expert mètreur-vérificateur indépendants avec lesquels un marché a été conclu en mars 2011 prêtent conseil et font rapport au Directeur de la Division de l'administration dans leur domaine de compétence respectif. Le premier est chargé de surveiller la qualité de la construction et l'avancement des travaux, d'analyser les rapports d'ordre financier et technique

présentés par l'équipe de gestion du projet et de prêter conseil quant aux mesures à prendre. Le second a pour tâche de vérifier les travaux exécutés, d'examiner les factures présentées par le maître d'œuvre et de contrôler le coût unitaire de tous les nouveaux lots de travaux qui viendraient à être requis au cours de la phase de construction.

19. La gestion et la supervision administrative courantes du projet sont assurées par un directeur de projet de haut niveau, actuellement assisté d'un administrateur de la classe P-3 et de deux fonctionnaires d'appui. D'autres personnes ont été recrutées pour aider à la construction et aux activités de contrôle. C'est ainsi que l'on a engagé un contrôleur technique de la classe P-3 et désigné un fonctionnaire du budget, un assistant administratif ainsi qu'un fonctionnaire exclusivement chargé de la gestion des importations. Enfin, l'équipe locale d'architectes-conseils, qui assure le contrôle ordinaire des phases de construction, d'essai et de réception, continuera d'assumer ces tâches tout au long de la période couverte par la garantie.

20. La Division de l'administration, la Section de la gestion des installations, la Section des services généraux, la Section de la sécurité et de la sûreté et la Section des services informatiques de la CEA continueront de prêter des avis techniques et administratifs complémentaires dans leur domaine de compétence respectif pendant toute la durée du chantier. Elles prêtent également appui pour tous les projets auxiliaires et en assurent l'encadrement nécessaire. Comme indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, d'autres consultants s'occupent de la conception et de la préparation des appels d'offres pour l'aménagement paysager et les projets auxiliaires connexes.

21. Le Bureau des services centraux d'appui et la CEA se sont entendus sur un dispositif qui précise les responsabilités et attributions des différentes parties prenantes au projet en matière d'administration et de coordination. Ce dispositif définit les procédures à appliquer concernant les propositions d'avenant et leur approbation, ainsi que les rapports, la gestion budgétaire et financière et les audits relatifs au projet. Il est périodiquement actualisé pour tenir compte des faits nouveaux.

22. Le Bureau des services centraux d'appui continue, au Siège, d'assurer la coordination, l'appui et l'encadrement nécessaires concernant la gestion du projet et les questions d'ordre technique. Il a récemment dépêché deux missions distinctes, composées de représentants de haut niveau du Service de la gestion des installations et de la Division des achats, afin de prêter appui à la CEA s'agissant de la gestion d'ensemble du projet. Les services compétents du Siège continuent, dans le cadre de leur appui constant au projet, de tenir des conférences téléphoniques hebdomadaires avec l'équipe du projet et des visioconférences mensuelles avec les hauts fonctionnaires concernés.

F. Parcs de stationnement et aménagement paysager

23. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son précédent rapport (A/65/351), les principes généraux relatifs au stationnement des véhicules ont été mis au point, mais leur application a été suspendue en raison de nouveaux problèmes de sécurité qui ont exigé la fermeture, en décembre 2008, du parc de stationnement situé en dessous du bâtiment du centre de conférence. La CEA vient d'entreprendre deux projets dont l'exécution, d'une durée de 11 mois, exige de

réduire encore le nombre de places de stationnement : la deuxième phase d'installation du système normalisé de contrôle des accès et l'agrandissement du parc de stationnement nord. Au cours de cette période, seuls les véhicules officiels et ceux des personnalités participant aux réunions pourront stationner dans l'enceinte de la CEA. Les places de stationnement disponibles pour les véhicules de fonctionnaires de la Commission seront très peu nombreuses.

G. Matériel informatique et télématique et groupes électrogènes de secours

24. Les activités de conception du matériel informatique et télématique et l'établissement du descriptif technique y relatif ont été menés à bien avec l'aide des informaticiens de la Commission et les opérations d'approvisionnement ont été lancées. Le report des travaux de construction imputable à la pénurie de ciment a entraîné le report au premier ou deuxième trimestre 2012 de l'installation de ces matériels.

25. La Section de la gestion des installations de la CEA a mis au point le cahier des charges concernant les deux groupes électrogènes de secours prévus dans le projet et les opérations d'approvisionnement y relatives ont été lancées.

H. Calendrier d'exécution du projet

26. Le tableau ci-dessous indique le calendrier d'exécution révisé. Comme noté ci-dessus, la phase de construction a été prolongée de six mois par rapport à ce qui avait été indiqué l'année dernière.

27. La phase de construction, qui devrait donc s'achever en août 2012, sera suivie par la phase d'aménagement des locaux, qui prendra environ six mois. Cet aménagement sera financé par les organismes qui occuperont les locaux et son coût sera fonction des besoins de chacune d'entre elles. La Section de la gestion des installations examine actuellement avec les organismes concernés, dans le cadre des travaux du Comité consultatif pour le complexe de la CEA, le montant des dépenses prévues.

de mener le projet à bien sans dépasser les crédits ouverts. Néanmoins, tout sera fait pour contenir les dépenses dans les limites de l'enveloppe budgétaire disponible.

J. Conclusion

32. En juin 2011, 30 % du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA avaient été menés à bien, alors qu'environ la moitié du temps d'exécution prévu dans le contrat s'était écoulée. Ceci est essentiellement dû à la pénurie endémique de ciment. La CEA s'emploie, de concert avec le maître d'œuvre, à accélérer les travaux de construction afin d'achever le projet d'ici à la fin août 2012.

33. Le programme de travail proposé par le maître d'œuvre, appliqué depuis février 2011, prévoit que les travailleurs effectuent des heures supplémentaires et qu'un plus grand nombre d'ouvriers soient présents sur le chantier. L'équipe du projet s'emploie activement à sélectionner tous les matériaux de finition et collabore avec les autorités du pays hôte en vue d'éviter que les restrictions à l'importation provoquent de nouveaux retards.

III. État d'avancement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique

A. Aperçu du projet

34. À la demande des États Membres, et comme noté dans la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, la CEA a entrepris – à l'occasion du cinquantenaire de la création de la Commission et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union africaine – de rénover la Maison de l'Afrique afin d'en faire un monument à l'histoire de l'Afrique contemporaine. La Section de la gestion des installations de la CEA s'est penchée sur la possibilité d'aménager la Maison de l'Afrique de sorte à offrir des installations de conférence modernes ainsi que des locaux d'exposition et un musée, de rénover l'ensemble du mobilier et des installations d'appui aux conférences, de préserver ou de restaurer les symboles d'ordre historique et culturel intégrés à l'architecture, d'améliorer les conditions de sécurité et de rendre le bâtiment accessible aux personnes handicapées.

35. Pour ce faire, la Section a besoin d'une équipe de consultants spécialisés qui œuvrerait de manière concertée à la conception de ce projet – sur les plans de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'appareillage électrique, de l'aménagement intérieur et des métrés – afin que les travaux de rénovation soient de qualité. Elle a mis au point le cahier des charges relatif aux services de conseil requis et entamé le processus d'appel d'offres.

B. Calendrier d'exécution du projet

36. La Section de la gestion des installations a alloué 27 000 dollars à l'imperméabilisation de la terrasse et de la dalle toiture; elle a par ailleurs entamé les opérations voulues pour s'assurer les services d'un consultant qui serait chargé

d'établir un plan de rénovation par étapes. La Commission a, pour l'exercice biennal 2012-2013, alloué 437 000 dollars à la rénovation des principaux appareillages électriques et mécaniques ainsi qu'aux finitions intérieures. La phase d'exécution de ce projet se déroulera au premier trimestre 2012 et les travaux à effectuer seront précisément déterminés une fois que le consultant aura achevé le plan de rénovation envisagé.

37. Par ailleurs, d'autres travaux de restauration et de rénovation seront à prévoir, tels que le remplacement des ascenseurs, la protection de la maçonnerie de pierre, la réparation des joints de fenêtre et des dispositifs d'étanchéité, ainsi que le remplacement de la tuyauterie galvanisée et des appareils sanitaires détériorés.

IV. Décisions devant être prises par l'Assemblée générale

38. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe

Incidences financières révisées de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses au 31 décembre 2010	Dépenses janvier-juin 2011	Dépenses prévues		Total
			Juillet- décembre 2011	2012	
Postes de dépenses ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans les résolutions 56/270 et 60/248					
Travaux de construction ^a	663 737	897 782	3 961 775	3 671 646	9 194 940
Conception, services de consultants et coordination du projet	1 362 810	30 543	69 987	117 878	1 581 218
Travaux d'aménagement du chantier	29 273	–	400 000	724 027	1 153 300
Postes de travail et mobilier	–	–	–	262 800	262 800
Imprévus ^b	–	–	63 729	127 457	191 186
Postes de dépenses figurant dans le budget- programme de l'exercice biennal 2008-2009					
Réseaux informatiques et télématiques et matériel téléphonique	–	–	300 000	800 000	1 100 000
Postes de dépenses ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans la résolution 62/238					
Sûreté et sécurité	–	–	–	759 800	759 800
Voies d'accès intérieures	–	–	30 000	100 000	130 000
Stationnement et aménagement paysager	–	–	60 000	600 000	660 000
Groupes électrogènes et installations connexes	–	–	210 000	90 000	300 000
Total	2 055 820	928 325	5 095 491	7 253 608	15 333 244

Note : Ne sont pas comprises dans le tableau les dépenses imputées au Fonds général au titre de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux, à savoir les dépenses effectives au 31 juillet 2011 (1 170 505 dollars) et les dépenses prévues au 31 décembre 2011 (1 283 249 dollars).

^a Soit 7 460 796 dollars approuvés dans la résolution 62/238, 1 000 145 dollars à titre de ressources supplémentaires allouées par le Département de l'appui aux missions pour la construction du dernier étage et 734 000 dollars imputables aux erreurs découvertes dans le devis quantitatif (voir le paragraphe 31 ci-dessus).

^b Le montant indiqué (191 186 dollars) correspond au montant de la réserve pour imprévus (925 186 dollars) diminué du montant requis pour financer les erreurs découvertes dans le devis quantitatif (734 000 dollars).